

N°2025/42

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ----- COMMUNE D' AUXI-LE-CHATEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
--	--

SEANCE DU 28/08/2025	
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents ou représentés : 20 Date de la Convocation : 22/08/2025 OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES EMIS PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES LORS DU CONTROLE DE LA COMMUNE D'AUXI-LE-CHATEAU DANS LE CADRE D'UNE ENQUETE REGIONALE SUR LA REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire. <u>PRESENTS :</u> Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX– Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL– Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Valérie BOITEZ– Viviane GILBERT <u>ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :</u> Marie-José DUFOSSE-FRASER – Damien DUPONT – Nicolas CAPY <u>ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :</u> Christian GACQUIERE – Sergine BERNARD – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE <u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Sandrine ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Auxi-le-Château, portant sur les années 2018 et suivantes, a été ouvert par lettre du président de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) adressée le 7 juin 2024. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre de l'enquête menée par la Chambre sur les dispositifs de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs déployés par la collectivité territoriales des Hauts-de-France.

Il est précisé que le contrôle s'est clôturé par un entretien en date du 7 octobre 2024. Un premier rapport d'observations provisoires lui a été notifié en date du 30 décembre 2024. Enfin, le rapport d'observations définitives et ses réponses a été reçu en Mairie le 2 juillet 2025.

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du rapport d'observations définitives en même temps que la convocation pour le présent conseil municipal. Il expose ensuite à l'assemblée la synthèse du contenu du rapport d'observations définitives émis par la Chambre régionale des comptes des Hauts de France.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire aborde les deux recommandations formulées par la Chambre à l'attention de la commune et de la communauté de communes du Ternois :

- **Recommandation n°1** – « *Mettre en place et réunir le comité de projet, conformément à l'article 7 de la convention cadre « petites villes de demain » valant opération de revalorisation de territoire* ».

La commune a pleinement pris la mesure du bénéfice pouvant être apporté par la mise en place du comité de projet PVD. Ainsi, la commune s'engage à suivre la recommandation de la Chambre et précise qu'un comité de projet sera réuni dès le 4 septembre 2025.

- **Recommandation n°2** – « *Développer une coopération afin d'articuler les dispositifs de soutien au commerce existants et les actions « petites villes de demain »* ».

La commune reconnaît la pertinence de cette recommandation et s'engage à coopérer davantage avec TernoisCom à ce sujet. Il sera proposé, lors de la prochaine instance du comité de projet PVD de réviser certaines actions, notamment l'action n°7, objet de la recommandation n°2 de la chambre.

Monsieur le Maire ouvre le débat au sein du Conseil municipal. A l'issue des échanges, il propose à l'assemblée de prendre acte de la notification et de la présentation du rapport d'observations définitives émis par la chambre régionale des comptes

Le conseil municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code des Juridictions Financières ;

Vu, le rapport d'observations définitives émis par Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France et les réponses apportées par la commune d'Auxi-le-Château et la communauté de communes du Ternois, reçu en date du 2 juillet 2025 ;

Considérant, que conformément à l'article L.243-6 du Code des Juridictions financières, le rapport définitif doit être présenté lors de la plus proche séance du Conseil Municipal et qu'il donne lieu à un débat ;

Considérant, que conformément à l'article R.243-16 du Code des Juridictions financières, le rapport d'observations définitives accompagné de la réponse de Monsieur le Maire, devient communicable à toute personne qui en fait la demande, après la réunion du Conseil Municipal ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- ACTE le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle croisé des comptes et de la gestion de la commune d'Auxi-le-Château et la communauté de communes du Ternois, réalisé dans le cadre d'une enquête régionale sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ;
- ACTE la communication du rapport d'observations définitives et de ses réponses et acte la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du Conseil Municipal ;

Fait et délibéré les mois, jours et an que dessus et ont signé sur le registre des procès-verbaux les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 28/08/2025

Le Maire,




Henri DEJONGHE

